



Editorial

Statut ou CDD : que voulons-nous pour les PH ?

Pierre Faraggi

Nous sommes différents mais notre statut est unique et nous y tenons. Nous sommes tous différents, nos établissements, nos disciplines, nos métiers aussi à certains égards le sont, seul notre statut est le même, unique et rassembleur, confortant la place du médecin, du praticien à l'hôpital public et soutenant ses possibilités d'action et son indépendance professionnelle. C'est la garantie pour les usagers de la cohérence et de la pertinence du pilotage de l'organisation des soins et des missions du service public.

Dans la logique de cette nouvelle gouvernance hospitalière que nous avons toujours dénoncée, on veut maintenant nous imposer, dans la confusion et la précipitation, des modifications radicales de ce qui fait l'essentiel de notre statut : recrutement, nomination, gestion du corps, en substituant la précarité d'une contractualisation imposée à la stabilité de nos actuelles conditions d'exercice. Les plus jeunes ne s'y tromperont pas, plutôt qu'à s'inscrire dans un contrat à durée déterminée, le choix du secteur libéral s'imposera. Et cela mettra progressivement un terme à l'exercice et à l'investissement hospitalier à plein temps pour les médecins : quel retour en arrière pour l'hôpital public ! Non, décidément non, nous ne nous reconnaissons pas dans ce sabotage.

Notre statut a 20 ans, il peut sûrement être modernisé, amélioré, et nous sommes prêts à y travailler. Nous refusons seulement sa dissolution et sa disparition au nom des valeurs de l'hôpital entreprise. Nous ne prétendons même pas détenir un statut modèle et à l'épreuve du temps. Peut être que ses qualités qui nous mobilisent n'évoquent plus grand chose pour beaucoup, particulièrement parmi les futurs praticiens. Mais en tout état de cause, le débat ne peut pas être confisqué, les praticiens doivent s'exprimer et les différents intersyndicats afficher clairement leurs options. L'importance de ces choix pour le devenir de notre métier et l'avenir de l'hôpital public nous impose cette réflexion et cette transparence à quelques semaines de nos élections statutaires.

Non, monsieur le ministre, vous ne ferez pas l'économie d'une vraie négociation et d'une préparation sérieuse pour une possible réforme statutaire, les praticiens hospitaliers ne vont pas se laisser faire et nous leur demandons de vous le faire savoir.

Que nous propose-t-on ?

A l'heure où nous imprimons ces lignes, la quatrième version du protocole de négociations statutaires est encore totalement inacceptable, notamment sur les points suivants :

- Le remplacement de notre statut par un contrat à durée déterminée avec contractualisation pour tous les PH par le biais d'une fiche de poste aux éléments qualitatifs et quantitatifs d'activité .

- La perte de l'indépendance du praticien par des nominations et des révocations exclusivement locales aux mains du directeur.

- La création d'une position "en recherche d'affectation" lors de la suppression du poste ou à la demande du directeur avec obligation d'accepter une mutation sous menace de licenciement.

Donnez-nous votre opinion !

- Etes-vous prêt à accepter cette disparition de nos garanties statutaires ? **Oui / Non**
- Etes-vous prêt à vous mobiliser ? **Oui / Non**
- Etes-vous prêts à faire grève ? **Oui / Non**

Très important !

Remplissez ce questionnaire et retournez-le par Fax (05) 56 76 54 89 ou par courriel : pierre.faraggi@wanadoo.fr

La grande braderie du statut des PH

On sous-estime sans doute encore l'impact de l'introduction de la rémunération à l'activité des établissements publics de santé. Sous prétexte d'inscrire l'ensemble de l'organisation hospitalière dans cette logique, la nouvelle gouvernance, sur le point d'être promulguée par ordonnance, va placer sous contractualisation gestionnaire les responsables des pôles d'activité et sous tutelle l'activité médicale des services.

Contrairement aux autres intersyndicats et sans du tout négliger l'importance des questions économiques ni celle de la nécessité d'une organisation hospitalière performante, la CHG avec le Collectif a combattu vivement cette dérive de notre position médicale.

Pour quelques euros de plus...

Bien entendu, elle contenait en germe les réformes qu'on voudrait maintenant imposer à tous les PH : c'est le troisième temps, celui de la contractualisation pour tous, dans les mains de nos directeurs devenus nos employeurs. Ces derniers ne cachent pas leur volonté de placer l'activité médicale sous leur contrôle, ce qui non seulement va à l'encontre de notre déontologie, mais sera générateur de conflits majeurs. Pour des sommes dérisoires n'atteignant au mieux que 10% du salaire à terme et seulement pour quelques-uns, il faudrait ainsi renoncer à notre indépendance médicale en même temps qu'à ce qui constitue l'essentiel de nos garanties statutaires. En clair, il s'agit d'abandonner ce qui faisait l'intérêt de notre statut et d'en aggraver les contraintes et l'assujettissement à l'administration, sans bénéficier des avantages liés à une libre contractualisation.

Nos collègues partisans de ces réformes ont-ils vraiment mesuré dans quelle situation délétère ils enferment l'avenir de tous les praticiens hospitaliers ? La CHG avec le Collectif maintiendra son opposition ferme à la grande braderie de notre statut.

Les organisations syndicales soussignées :

1. S'opposent fermement à cette remise en cause grave du statut des PH.
2. Appellent les PH à la mobilisation afin de préserver leur indépendance médicale, indispensable à la vraie qualité des soins dispensés au patient.
3. Demandent instamment aux pouvoirs publics de suspendre cette nouvelle réforme et d'ouvrir enfin de véritables négociations qui amélioreraient fortement l'attractivité de l'hôpital pour les nouvelles générations de praticiens.

Rejoignez la CHG et le Collectif des Syndicats de PH !

Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France - P. Pelloux

Syndicat National des Praticiens Hospitaliers des Hôpitaux Généraux - B. Devergie

Union Nationale des Syndicats de Médecins des Hôpitaux Publics - F. Douchain

Union Syndicale CFE-CGC des Médecins Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires - G. Dauplain

Union Syndicale de la Psychiatrie - A. Chabert

Confédération des Hôpitaux Généraux - P. Faraggi

Fédération des
praticiens des
Hôpitaux Généraux
G. Eschemann

Syndicat National des
Anesthésistes Réanimateurs
Non Universitaires
M. Vignier

Syndicat des
Psychiatres des
Hôpitaux
P. Faraggi

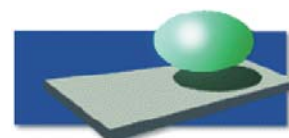
Syndicat National des
Biologistes des
Hôpitaux
Ch. Linget

www.fnap.net

www.smarhnu.org

www.psychiatrie.com.fr

www.snbh.asso.fr



Syndicat des Psychiatres Français - P. Stael

Syndicat National des Gynécologues et Obstétriciens de France - G.M. Cousin

Adhérez aux syndicats constitutifs de la CHG et du Collectif !

Secrétariat Général : J.-C. Pénochet - Polyclinique de psychiatrie - CHU - 34295 Montpellier
fax : 04 67 33 66 70 - email : jc.penochet@wanadoo.fr

Toute l'actualité de la négociation est disponible sur WWW.CHGWEB.ORG